



Conseil communal

## Rapport de la commission ad'hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 17-2017**

**Chemins du Préau et des Osches, avenues C.-F. Ramuz et  
des Collèges**

**Mise en séparatif du réseau d'assainissement,  
renouvellement des conduites industrielles et  
réaménagements routiers et urbains.**

**Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel**

**Mise en conformité des installations d'évacuation des eaux  
claires et des eaux usées**

**Crédit demandé CHF 4'711'000.00**

Séance de la commission le 9 octobre 2017. À 19:00 à la Damataire

Commission ad' hoc

Président: Bernard Thilo

Membres:

Anglard Valérie

Privet Nadia

Favre Dominique

Messerli Dennis

Santschy Jean Charles

Simos Dimitri

Loup Pierre-William

Hausermann Chapatte David

Représentation de la Municipalité:

Pour la Direction des Travaux et Services Industriels ( DTSI): Monsieur Marc Zolliker, Municipal  
Messieurs, Thierry Lassueur, chef du service, Anthony Despotovic et Francesc Clarena

Pour la Direction des Domaines, Gérances et Sports ( DDGS):  
Madame Lydia Masméjan, Municipale  
Monsieur Laurent Pasquier

## Présentation et discussion

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce préavis concerne deux directions, les Travaux et Services Industriels (DTSI) et les Domaines, Gérances et Sports. (DDGS)

Ces travaux, prévus dans le plan général d'évacuation des eaux, sont nécessaires car le collecteur du chemin du Préau menace de s'effondrer, il date de la construction du collège principal et il n'y a pas de mise en séparatif sur ce tronçon. On profitera de ces travaux pour revoir les réseaux du gaz, de l'électricité, de Swisscom et de la fibre optique.

Les collèges situés en amont devront être mis en séparatif et être raccordés à ce réseau.

Ce projet diffère de celui prévu dans le plan d'investissement, par la décision d'étendre le périmètre et les infrastructures à moderniser. Par exemple, Les travaux d'adduction d'eau sur C.-F. Ramuz.

Les coûts élevés des travaux d'assainissement sont justifiés par la configuration du terrain et la profondeur (5m) des fouilles pour la pose des collecteurs EU et EC.

Concernant les conduites d'eau potable, il y a nécessité de les changer, en effet, les conduites en fonte ont été posées sur des cales en bois, ce qui provoque, à ces endroits de contact, une corrosion. Il y a déjà eu plusieurs fuites sur ce tronçon.

Le choix de remettre de la fonte plutôt que des conduites en polyéthylène se fait selon des recommandations d'experts au niveau national, d'autre part, actuellement, on maîtrise mieux la pose des tuyaux en fonte.

Il n'est pas judicieux de refaire tout le réseau d'eau sur toute la longueur de l'avenue C.-F. Ramuz. en effet, il n'y a pas de problèmes évidents sur le reste de l'avenue et le coût serait de 15 à 20 millions de CHF.

La mise en séparatif des collèges n'est pas aisée, il y a beaucoup de travaux en sous oeuvre.

L'Annexe Ouest n'est pas touchée pour le moment, l'évacuation des eaux claires pour ce bâtiment se fera en se branchant sur un autre réseau lors de la construction de l'annexe dans le préau actuel.

La réutilisation de l'eau claire provenant des collèges pour les WC de ces bâtiments n'est pas envisageable. En effet il faudrait créer de gros volume de stockage de l'eau et monter un deuxième réseau de distribution d'eau à l'intérieur des bâtiments scolaires.

Le plan d'éclairage du collège principal est nécessaire car l'accès à la piscine est actuellement mal éclairé. Il ne devrait pas être modifié, si dans un avenir plus ou moins proche, on construit une extension du collège.

Les aménagements extérieurs, au haut du chemin du Préau à l'entrée du collège principal, sont inévitables car cet espace sera détruit par les travaux de fouilles. De plus les piliers du couvert devant l'entrée du collège principal présente de la rouille et engendre la réparation du couvert.

L'installation d'une chicane sur le haut du chemin du Préau afin d'empêcher les ballons ou skates de descendre sur l'avenue C.-F. Ramuz n'est pas possible car il faut laisser un passage pour le service du feu.

Une placette avec des bancs et plantations d'arbres sera créée à l'angle Est du carrefour C.F. Ramuz-Préau.

Les barrières au bas du chemin du Préau seront maintenues, parce que il y a un Pédibus à cet endroit. Par contre les passages piétons seront enlevés. Ce qui a provoqué la réaction commissaires. La DTSI veut absolument préservé l'essence de la zone trente et ne veut pas maintenir de passage piéton dans ces zones. Madame la municipale Masméjan nuance un peu cette position en rappelant que la municipalité étudie toutes les propositions de riverains et à déjà fait des demandes au canton pour maintenir des passages piétons en zone trente.

Les coûts se répartissent comme suit : 3'471'000.00 pour les travaux sur le Chemin du Préaux, dont la DTSI est responsable et 1'240'000.00 pour la mise en conformité des collèges sous la responsabilité de la DDGS. Ces montants ne comprennent pas les frais engendrés par le Gaz ou Swisscom qui régleront directement à l'entreprise les montants générés par leur travaux.

L'évaluation des coûts a été faite après appel d'offres à 8 entreprises. Ici la meilleure marché à été retenue.

Notons que la DTSI calcule une marge d'imprévus mentionnée sous Régie 8% et sous Divers et Imprévus de 10%, pour un total de 18%. Alors que la DDGS comptabilise sous une seule rubrique, Divers et Imprévus, une marge de 15%. Plus les fouilles sont profondes plus les risques d'imprévus sont grands.

En cas de dépassement du budget, serait il possible d'économiser en simplifiant les aménagements urbains, la réponse de la DTSI fut évasive.

En cas de dépassements du budget, la DTSI préfère demander au Conseil une rallonge de crédit.

---

**Conclusion:**

Après délibération, la commission désire émettre une recommandation sous forme de vœux :

La commission demande que tout soit mis en œuvre pour que la population soit au centre des préoccupations afin d'assurer toutes les formes de mobilité et subisse le moins de désagrément possible.

La commission des finances a, dans sa séance du 3 octobre 2017, donné un préavis financier favorable, par 9 voix pour et 1 voix contre.

Après avoir entendu les explications des représentants de la Municipalité, la commission s'est prononcée par 8 voix pour et une abstention, sur les conclusions du préavis no 17 - 2017, à savoir :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 4'711'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux, de renouvellement des conduites industrielles, de réfection de la chaussée, de création d'aménagements paysagers et à la mise en conformité des installations d'évacuation des eaux des collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale

2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :

- a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
- b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;
- c) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
- d) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;
- e) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public ;
- f) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux aménagements urbains.



Pour la commission ad'hoc, son rapporteur : Bernard Thilo

Pully, le 12.10.2017